

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

TROISIÈME PARTIE : ÉDUCATION CIVIQUE (10 points)

I. QUESTIONS (4 points)

1. Entourez le symbole républicain visible sur les trois photographies. (0,5 point)
2. Définissez, dans les cadres ci-dessous, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. (2 points)
3. Reliez par une flèche chaque bâtiment officiel de la République française au pouvoir qui lui correspond. (1,5 point)



Palais du Luxembourg,
siège du Sénat



Palais de l'Élysée, siège de
la Présidence de la
République



Palais Bourbon, siège de
l'Assemblée nationale

Pouvoir exécutif :

.....
*Pouvoir chargé
d'appliquer les lois,
de définir et de conduire
la politique de la nation*.....

Pouvoir législatif :

.....
*il contrôle le pouvoir
exécutif,
vote la loi et le
budget de l'Etat*.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

II. TRAVAIL SUR DOCUMENT (6 points)

Dialogue sur la citoyenneté et la nationalité

- Mais le peuple, c'est qui, c'est quoi ?

- Au sens large, c'est l'ensemble des individus vivant sur le territoire national et soumis aux mêmes lois. C'est le corps vivant de la nation.

- Tout le monde, en somme !

- Sauf que sont exclus du droit de souveraineté les étrangers, les aliénés mentaux, les criminels condamnés et les mineurs. Ils ne peuvent pas voter.

- Alors, moi, à 17 ans et demi, je ne fais pas partie du peuple souverain ?

- Au sens strict du terme, non. Tu fais partie de la population. La population est l'ensemble des gens qui vivent en France, avec ou sans droits politiques [...].

- Et les immigrés du Maghreb et d'Afrique, ils ont bien des droits car ce sont des êtres humains à part entière, non ?

- Oui, ils ont tous leurs droits civils et personnels. Par exemple, le droit de se marier, de léguer leurs biens, d'adopter un enfant, de témoigner en justice. Les règles qui protègent le citoyen français contre l'arbitraire, l'immigré en bénéficie aussi : on ne peut pas perquisitionner la nuit à son domicile entre 21 heures et 6 heures du matin. Il a les mêmes droits sociaux qu'un citoyen français. Un travailleur étranger peut participer à l'élection du comité d'entreprise, des caisses de la Sécurité sociale et des conseils des Prud'hommes [...]. Le droit de participer à la vie des institutions, d'être éligible à l'Assemblée ou de rendre la justice « au nom du peuple français », c'est autre chose. Les droits politiques réclament partout certaines conditions d'exercice.

Source : Régis Debray, *La République expliquée à ma fille*, Seuil, 1998.

1. Avec qui Régis Debray dialogue-t-il ? Quel est le thème de leur discussion ?

L'écrivain dialogue avec sa fille

Le thème de la discussion porte sur la citoyenneté et la nationalité dans la République française

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2. Pourquoi Régis Debray peut-il dire à son interlocutrice qu'elle fait partie de la « population » et non du « peuple souverain » ?

Elle n'a que 17 ans et demi, alors que le droit de vote ne s'obtient qu'à l'âge de 18 ans, âge de la majorité.

3. Complétez les cases ci-dessous à l'aide du document. Indiquez les trois catégories de droits évoqués par l'auteur, ainsi qu'un exemple illustrant chacun d'eux ;

Droits *sociaux*.....

Exemple : *participer au comité d'entreprise, à la Sécurité sociale...*

Droits *civils*.....

Exemple : *se marier, léguer ses biens, adopter un enfant...*

Droits *politiques*.....

Exemple : *voter, être éligible, rendre la justice...*

4. D'après le document et vos connaissances, comment nomme-t-on les membres du « peuple souverain » ?

Les citoyens.....